

# Aide pour lister les personnes "cas contacts" :

## Tests et mesures d'isolement des cas contacts et des personnes positives à la COVID-19

Salarié hors milieux hospitaliers

Contact avec un cas confirmé de COVID19

OUI

**Séparation physique** (vitre, Hygiaphone®) isolant la personne contact du cas confirmé en créant deux espaces sans communication

OUI

NON

**Port du masque** chirurgical ou FFP2 ou grand public de catégorie 1\* ou masque grand public en tissu réutilisable possédant une fenêtre transparente\*\* porté par **le cas ou le contact**

OUI

NON

Personne ayant un **antécédent d'infection par le SARS-CoV-2 de moins de 2 mois**

OUI

NON

Partage du **même lieu de vie**

OUI

NON

Contact direct face à face **< 2 mètres, peu importe la durée** (exclus : croisements fugaces)

OUI

NON

Contact dans le cadre des **actes d'hygiène ou de soins** (reçus comme prodigués)

OUI

NON

Partage d'un **espace confiné**

OUI

Bureau, salle de réunion, véhicule, réfectoire, salle de pause...  
Supérieur à 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h

**Contact à risque négligeable**  
= Surveillance des signes

**Contact à risque**  
= Tests COVID19

\* masque grand public en tissu fabriqué selon la norme AFNOR SPEC S76-001

\*\* masque grand public en tissu réutilisable possédant une fenêtre transparente homologué par la Direction générale de l'armement

\*\*\* Avec rappel réalisé selon les exigences du pass sanitaire

# Aide pour lister les personnes "cas contacts" :

## Tests et mesures d'isolement des cas contacts et des personnes positives à la COVID-19

### TESTS ET MESURES D'ISOLEMENT DES PERSONNES CAS CONTACT ET POSITIVES À LA COVID-19

#### POSITIF À LA COVID-19

Tests et  
mesures  
d'isolement

#### AVEC UN SCHÉMA VACCINAL COMPLET OU AYANT CONTRACTÉ LA COVID-19 IL Y A MOINS DE 4 MOIS

- S'isoler strictement immédiatement.
- Réaliser un test antigénique (TAG) le 5<sup>e</sup> jour après la date du début des symptômes ou la date de prélèvement du test positif si pas de symptôme :
  - si négatif et en l'absence de symptôme depuis 48 heures, il est possible de mettre fin à l'isolement le 5<sup>e</sup> jour ;
  - si positif ou si aucun test n'a été réalisé, il faut poursuivre l'isolement jusqu'au 7<sup>e</sup> jour après la date du début des symptômes ou la date de prélèvement du test positif en l'absence de symptôme. Il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau test au 7<sup>e</sup> jour.
- Informer les contacts (contact-warning).

#### SANS VACCINATION OU AVEC UN SCHÉMA VACCINAL INCOMPLET, N'AYANT PAS CONTRACTÉ LA COVID-19 IL Y A MOINS DE 4 MOIS OU IMMUNODÉPRIMÉ

- S'isoler strictement immédiatement.
- Réaliser un test antigénique (TAG) ou un test RT-PCR le 7<sup>e</sup> jour après la date du début des symptômes ou la date de prélèvement du test positif si vous n'avez pas de symptôme :
  - si négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures, il est possible de mettre fin à l'isolement le 7<sup>e</sup> jour,
  - si positif ou si aucun test n'a été réalisé, il faut poursuivre l'isolement jusqu'au 10<sup>e</sup> jour après la date du début des symptômes ou la date de prélèvement du test positif en l'absence de symptôme. Il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau test au 10<sup>e</sup> jour.
- Informer les contacts (contact-warning).

#### CAS CONTACT

Tests et  
mesures  
d'isolement

- Pas d'isolement
- Réaliser un test TAG, RT-PCR ou un autotest\* 2 jours après le dernier contact avec la personne positive
  - En cas d'autotest positif : confirmer le résultat immédiatement par un test RT-PCR et s'isoler dans l'attente du résultat.
  - En cas de test antigénique positif : confirmer le résultat par un test RT-PCR dans les 24 h et s'isoler dans l'attente du résultat.
  - En cas de test RT-PCR positif : s'isoler immédiatement.
- En cas de symptômes : réaliser un test TAG ou RT-PCR immédiatement
- Appliquer de manière stricte les mesures barrières : port du masque en extérieur et en intérieur, limiter les contacts et éviter les contacts avec les personnes à risque de forme grave, télétravail dans la mesure du possible. Porter le masque à la maison si le domicile est partagé avec la personne positive.

Pour aller plus loin :

- <https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/cas-contact-a-risque.html>
- <https://www.ameli.fr/assure/actualites/covid-19-les-regles-d-isolement-evoluent>

\*Les autotests dont la réalisation est prévue dans le schéma de dépistage des personnes cas contact (pour les personnes ayant un schéma vaccinal complet) seront pris en charge par l'Assurance Maladie et délivrés gratuitement en officine pharmaceutique sur présentation du SMS ou du mail de l'Assurance Maladie ou d'une attestation sur l'honneur.

# Aide pour lister les personnes "cas contacts" :

## Tests et mesures d'isolement des cas contacts et des personnes positives à la COVID-19

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les cas contacts **ne sont pas tenu de s'isoler**. Cependant, ils doivent **respecter certaines règles sanitaires pour briser les chaînes de transmission de la Covid-19** :

- **informer** de votre statut les personnes avec qui vous avez été en contact 48h avant votre dernier contact à risque avec le malade de la Covid-19 et leur recommander de :
  - limiter leurs contacts sociaux et familiaux
  - réaliser une auto-surveillance de leur température et de l'éventuelle apparition de symptômes, avec un test diagnostic immédiat en cas de symptômes, quel que soit l'âge ;
- **respecter les gestes barrières** et notamment :
  - limiter les interactions sociales ;
  - éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave ;
  - porter un masque de catégorie 1 en intérieur et en extérieur, particulièrement dans les lieux avec du public ;
  - si vous vivez avec le malade : porter un masque au domicile ;
  - Télétravailler dans la mesure du possible.
- **réaliser une auto-surveillance** de la température et de l'éventuelle apparition de symptômes, avec un **test de dépistage immédiat en cas de symptômes**, quel que soit l'âge ;

**Si avez été en contact avec une personne testée positive au Covid-19, vous pouvez être prévenu par le cas positif, ou par l'Assurance Maladie (par SMS ou par téléphone).**

Le tracing est réalisé par la CPAM et l'ARS qui peuvent vous contacter pour la recherche des cas contacts à risque ayant eu lieu :

- dans les **48 heures précédant les symptômes** ou
- dans les **7 jours précédents** si la personne n'a **pas présenté de symptômes**.